

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, Mme MORIN, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)
Mme DUFOUR (pouvoir à Mme SAISON)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme LEBLED)
Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme MORIN)

Absent excusé sans pouvoir : M. CORRUBLE

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Mickaël LEMAITRE, nouveau conseiller municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, une question est ajoutée à l'ordre du jour de la réunion.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues des remerciements qui lui ont été adressés par :

- l'association Vie et Espoir pour la subvention qui lui a été allouée pour 2021 ;
- M. TESSIER, Directeur de l'agence Crédit Agricole de Luneray, pour la mise à disposition de la salle des Ecuyers du 11 au 16 octobre, pour la semaine de la Prévention.


Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-suite à la démission de M. Alexis LARDANS, M. Mickaël LEMAITRE a intégré le conseil municipal, et à ce titre, l'intéressé choisit de faire partie de la Commission Patrimoine et Travaux, de la Commission Animation, Culture et Sports, ainsi que de la Commission de contrôle de la liste électorale.

-afin de faciliter l'encaissement des droits de place et des frais de branchement électrique, les tarifs sont modifiés comme suit à compter du 1^{er} novembre 2021 :

	<u>Droits de place (au ml)</u>
• abonnés	0,70 €
• non abonnés	0,90 €

	<u>Frais de branchement électrique (par</u>
• prise 16 A	2,00 €
• prise 32 A	5,90 €



-un accord est donné pour renouveler le contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne de la bibliothèque municipale, avec la société MICROBIB, pour un coût annuel HT de 176 €.

-sur proposition du maire, le conseil municipal accepte d'inclure les fonctionnaires stagiaires dans les bénéficiaires du RIFSEEP.

-l'offre de la société RICOH est retenue pour le remplacement des photocopieurs des écoles. Coût total HT de l'achat : 4 157 €. Un contrat de maintenance sera également souscrit.

-un avis favorable est donné à la mise en vente, par la société LOGEAL, des 41 logements individuels de la résidence Les Bruyères, et des 27 logements individuels des Impasses des Ecuyers et des Siamoisiers, et du Chemin des Primevères.

-le montant de l'attribution de compensation qui sera versée à la commune par la communauté de communes Terroir de Caux au titre de 2021 est approuvé pour une somme de 329 109,79 €.

La commune reversera, quant à elle 114 446,89 € pour les travaux de voirie réalisés et financés en 2020 à 50% par la communauté de communes Terroir de Caux.

-un accord est donné pour la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurité dans la rue du Val Midrac, et la création d'un giratoire au carrefour de la rue du Puits et de la rue de la République.

Coût prévisionnel de l'opération : 770 619 € HT, avant participation du Département à hauteur de 433 661 € et subvention du Département pour 39 000 €.

-le conseil municipal accepte de baisser le loyer des kinésithérapeutes installés au pôle de santé depuis 2010 à hauteur de 800 € par mois, afin de prendre en compte l'incidence du départ de l'un d'entre eux en retraite au 1^{er} janvier 2022.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H05.